



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

AUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCAATION

**à l'Assemblée communale du jeudi 25 septembre 2025
à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse**

Ordre du jour

1. Approbation des modifications au Règlement des cimetières

- a) *Présentation des modifications au règlement*
- b) *Présentation de l'ordonnance tarifaire adossée au Règlement des cimetières, de la compétence du conseil communal*
- c) *Approbation des modifications au Règlement des cimetières*

2. Approbation du Règlement du congélateur communal de Diesse

- a) *Présentation des modifications au règlement*
- b) *Présentation de l'ordonnance tarifaire adossée au Règlement du congélateur communal de Diesse, de la compétence du conseil communal*
- c) *Approbation du Règlement du congélateur communal de Diesse*

3. Approbation de la vente de l'immeuble des Hironnelles, parcelle 2017 du ban de Lamboing, chemin des Hironnelles 1 (expertise du prix à CHF 610'000.00)

- a) *Présentation du dossier*
- b) *Approbation de la vente de l'immeuble des Hironnelles, parcelle 2017 du ban de Lamboing, chemin des Hironnelles 1*
- c) *Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente de l'immeuble des Hironnelles, parcelle 2017 du ban de Lamboing*

4. Election de l'organe de vérification de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse pour la période 2025-2028 – Proposition : Fiduciaire GF Audit, Bienne

- a) *Présentation de la candidature*

b) *Election de l'organe de vérification des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse*

5. Assermentation d'une nouvelle collaboratrice

a) *Promesse solennelle de M^{me} Debora Calame, collaboratrice à l'Administration des finances*

6. Informations du Conseil communal

7. Divers et imprévus

Informations :

Sont déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 22 août au 25 septembre 2025 :

- **Les modifications au règlement des cimetières**
- **Le règlement le congélateur communal de Diesse**

Les autres documents se rapportant à cette assemblée sont déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 22 août au 25 septembre 2025 et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

➤ http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale :

- *Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).*

Prêles, le 22 août 2025